



**GROUPE HOSPITALIER  
PITIÉ-SALPÊTRIÈRE**  
47 - 83 Boulevard de l'Hôpital  
75651 PARIS Cedex  
Standard : 01 42 16 00 00  
          : 01 42 17 60 60  
Télécopie : 01 42 17 60 61

*de l'étranger, composer le :  
33 1 et les 8 derniers chiffres*

**DEPARTEMENT  
D'ANESTHÉSIE-RÉANIMATION**

***Chef de Service***  
**PR P. CORIAT**

***Secrétariat :***  
01 42 16 22 59  
01 42 16 22 51

***Télécopie :***  
01 42 16 22 69

Je soussigné, Professeur Pierre CORIAT, Chef du département d'Anesthésie Réanimation du Groupe Hospitalier Pitié-Salpêtrière, Président de la Commission Médicale d'Établissement de l'APHP, soutiens sans réserve les revendications des infirmiers anesthésistes diplômés d'état qui demandent la reconnaissance du Master II, le maintien de l'exclusivité d'exercice, et la reconnaissance de pénibilité ainsi que le maintien dans la catégorie active.

Les IADE jouent un rôle essentiel dans la prise en charge pré, per et postopératoire des opérés. Ils ont très significativement contribué à la qualité et à la sécurité de la prise en charge des opérés.

Cette profession a joué un rôle important dans la diminution par dix du risque de l'anesthésie noté ces quinze dernières années.

Leur travail au bloc opératoire et en salle de surveillance postinterventionnelle permet aux médecins anesthésistes de jouer pleinement son rôle de médecins internistes de la période opératoire.

*Coriat -*

La démographie médicale des anesthésistes réanimateurs est telle, que la présence des infirmiers anesthésistes diplômés d'état va se révéler de plus en plus incontournable dans les années qui viennent.

---

---

La véritable professionnalisation du corps des infirmiers d'anesthésie, sa grande compétence, le rôle essentiel que joue cette profession dans la qualité et la sécurité des soins, imposent de prendre en compte leurs revendications et de reconnaître leur niveau de formation, et l'exclusivité de leur exercice qui garantissent la qualité de leur profession.

Par ailleurs, la haute technicité de ce métier, les contraintes imposées par le travail au bloc opératoire demandent une reconnaissance de la pénibilité de cette profession et le maintien des IADE en catégorie active.

Fait à Paris, le 26 Mai 2010

Professeur Pierre CORIAT

---